

Société | Questions pour la route : la sensibilisation sans (ré)pression



Les chiffres ont été révélés il y a quelques semaines : selon l'Onisr (Observatoire national interministériel de la sécurité routière), 3384 personnes ont perdu la vie sur les routes de France en 2014. C'est 116 de plus qu'en 2013, qui avait connu une baisse de 11% de la mortalité. Alors que les effets campagnes de sensibilisation "choc" semblent diminuer, une association a pris le parti de proposer une campagne plus positive sous la forme d'un cahier de vacances, intitulé "100 questions pour la route". Une délégation de membres est sur les routes depuis début juillet pour présenter cette opération originale. Ils étaient ce lundi 13 juillet à Bordeaux et ont rencontré la presse dans les locaux de l'Automobile Club du Sud Ouest.

On le sait, les campagnes de publicité au ton grave sur les accidents de la route ont plus tendance à agacer qu'à réellement faire prendre conscience... C'est en tout cas de ce postulat que semble être partie l'association "40 millions d'automobilistes", qui a lancé une grande opération de sensibilisation le 6 juillet dernier à Paris intitulée "100 questions pour la route". Depuis, une délégation de l'association (composée notamment de Pierre Chasseray, délégué général) s'est lancée sur les routes de France et visitera en tout 22 villes (de Paris à Strasbourg en passant par Marseille) pour y réaliser une sorte de sondage des compétences des automobilistes dans les différentes régions.

Plusieurs temps fortsL'opération se déroule en plusieurs volets. Le premier rendez-vous a lieu sur le site internet www.questionpourlaroute.com, où une série de 10 questions est posée aux internautes (quelques informations de base comme le sexe et l'âge sont requises, ainsi que le nombre de kilomètres moyens parcourus par an). Viennent ensuite les demi-journées en compagnie de l'équipe de cette association d'utilité publique, qui distribuera un genre de "cahier de vacances", histoire de réviser son code et prendre conscience des risques de manière un peu plus ludique et un livre pour enfant qui regroupe des jeux et des activités sur le même thème. Vous pouvez suivre, jusqu'au 27 juillet prochain, les villes d'arrêt de l'association (un peu dans l'esprit d'un "Tour de France" parallèle) sur leur [page Facebook](#) ou même télécharger le livret gratuitement sur le site pour avoir l'intégralité des questions.

Leçon ludiqueL'idée, c'était de rendre la leçon un peu plus digeste, comme le confirme Pierre Chasseray. "Les campagnes choc, ça ne marche plus. Même si les réactions et les profils sont très différents dans chaque région,

certaines réponsent inquiètent : on a déjà eu quelqu'un qui a confondu un panneau "STOP" avec un "Cédez le passage" !", confie le délégué général, qui fait partie de la tournée. Pour l'instant, l'opération semble bien fonctionner : sur les 200 000 questionnaires visés, 78 700 ont déjà été remplis. Le résultat final donnera lieu à deux palmarès, l'un national et l'autre régional qui aura pour but de "dresser un portrait-robot" des automobilistes qui connaissent le mieux les règles et le code de la route.

Trop d'interdits ? "C'est la première fois qu'une association d'automobilistes se lance dans une telle opération de sensibilisation. Elle est ludique mais avant tout pédagogique", affirme Pierre Chasseray. Sans doute une bonne solution, tant le "ras-le-bol" des interdits en France semble être un cas d'école. Selon un récent sondage de l'Institut Viavoice pour La Revue Civique, l'accumulation des interdits "donne envie de faire ce qu'on ne doit pas" : 80% des français souhaiteraient retrouver un peu plus de liberté au volant. Et ce n'est pas les dernières interdictions en date du 1er juillet (téléphoner avec une oreillette, manger ou se maquiller) qui risquent d'améliorer ce chiffre. En attendant, si vous êtes sur la route des vacances et que vous souhaitez vous reposer quelques minutes sur une aire de repos... pourquoi pas réviser les bases ?



Romain Béteille

Crédit Photo : 40 millions d'automobilistes

Publié sur aqui.fr le 13/07/2015

[Url de cet article](#)